

Pas de plan sans les femmes !

Plateforme politique proposé par le Groupe des 13

Le Groupe des 13 est une table de concertation de regroupements et d'organismes nationaux de femmes. En font partis l'**R** des centres de femmes, l'Alliance des femmes handicapées du Québec (**AFHQ**), le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (**CDÉACF**), la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (**CLES**), Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (**CIAFT**), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (**FAFMRQ**), la Fédération des femmes du Québec (**FFQ**), la Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, la Fédération du Québec pour le planning des naissances (**FQPN**), le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, le Regroupement Naissance-Renaissance (**RNR**), le Regroupement québécois des centres d'aides et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (**RQCALACS**), Relais-femmes, le Réseau des lesbiennes du Québec/Québec Lesbian Network (**RLQ-QLN**), le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec et le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (**RQASF**).

Introduction

Dans le cadre de la campagne électorale du Québec lancée le 1er août 2012, des groupes nationaux de femmes ont identifiés cinq (5) grands enjeux sur lesquels interpeller les partis politiques.

Ces groupes sont actifs auprès des femmes travailleuses comme des sans-emploi. Ils le sont également auprès des femmes qui choisissent de rester à la maison, des mères seules ou en couple, des grand-mères, des femmes sans enfants. Des femmes vivant ou ayant vécu de la violence sexiste, des femmes en situation de pauvreté ou de classe moyenne, des syndicalistes, des femmes vivant avec un handicap ou issues de l'immigration, des femmes de toutes les régions, des hétérosexuelles comme des lesbiennes, des chercheuses, des professionnelles, des ouvrières et des retraitées. Ensemble, ils représentent plusieurs milliers de femmes au Québec.

Ce qui unit les groupes, c'est l'impact des politiques néolibérales dans la vie des femmes. Depuis maintenant plus de quinze ans, le mouvement féministe s'insurge contre la dominance de la pensée (néo)libérale dans le développement de politiques gouvernementales. Le marché, livré à lui-même, dévalorise le travail des femmes, et crée des inégalités entre les femmes.

La privatisation et la déréglementation - favorisées par le néolibéralisme - empirent la situation de la majorité des femmes en les privant de services publics accessibles, universels et gratuits. De plus, lorsque l'État fragilise les gains économiques des femmes, il menace leur sécurité et intégrité physique. En effet, il est plus difficile pour les femmes de quitter un contexte de violence conjugale lorsqu'elles sont touchées par la précarité ou la pauvreté et que la pénurie des logements ainsi que l'augmentation des loyers dépasse l'indexation des salaires.

Le Québec traverse actuellement une crise sociale sans précédent avec comme toile de fond la contestation étudiante et l'adoption du projet de loi 78 (12) qui limite le droit d'association, d'expression et de manifestation de toute organisation qu'elle soit communautaire, étudiante ou syndicale. Cette loi confère également à la police un rôle accru dans le contrôle des rassemblements et a souvent, comme nous l'avons constaté, dépassé les limites d'une intervention appropriée. Aussi, certains propos démagogiques du gouvernement et certaines pratiques médiatiques ont eu tendance à nuire à la qualité des débats publics. Les élections provinciales offrent un moment privilégié pour dénouer cette crise, poser un geste démocratique et, plus que jamais, faire entendre la voix des femmes.

Sommaire

Nous vous présentons 5 fiches thématiques qui présentent les constats de la situation, formulent des revendications ou des propositions et soulèvent quelques questions à poser aux candidates et candidats. Les thèmes abordés en lien avec les enjeux des femmes sont :

1. LE PLAN NORD	4
Femmes et développement économique	
2. LES SERVICES PUBLICS	7
Des services publics au service de l'égalité et du bien commun	
3. LES SERVICES DE GARDE	9
Des services de garde public à contribution réduite, en qualité et en quantité suffisante !	
4. LA RETRAITE	11
Une retraite décente pour les femmes ?	
5. LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES FEMMES AU NIVEAU FÉDÉRAL	13
Défendre l'intérêt des femmes au fédéral ?	

Constat

Un Plan Nord inégalitaire et sexiste

En 2011, le gouvernement Charest a fait l'annonce du Plan Nord, un « chantier d'une génération » promettant un développement économique et la création de milliers d'emplois sur 25 ans. Ce méga projet d'exploitation des ressources minières et énergétiques des régions du Nord du Québec s'accompagne pour cette période d'un investissement de 80 milliards de dollars et la création ou la consolidation de quelque 20 000 emplois annuellement. Les réactions citoyennes diverses se font maintenant entendre. Beaucoup de gens se demandent quel sera le prix de ce développement au plan social et environnemental et quelles seront les redevances véritables, alors qu'au moins la moitié des 80 milliards d'investissement sera constituée des fonds publics destinés aux infrastructures de toutes sortes (aéroports, routes, ports et barrages) ?

En plus des montants faramineux engagés, le type de développement annoncé pose également problème et présente toutes les caractéristiques d'un développement non viable à long terme. Le gouvernement n'a mis en place aucune planification pour le développement de la main-d'œuvre requise, ni programmes d'accès à l'égalité dans les contrats conclus avec les minières, ni concertation autour des problèmes environnementaux, sociaux et culturels que ce développement risque d'engendrer.

De plus, aucune analyse différenciée selon le sexe, méthode qui permet de prévoir les impacts des projets gouvernementaux sur l'égalité entre les femmes et les hommes, n'a été réalisée. Les femmes ne sont nommées qu'une seule fois dans le document Faire le Nord ensemble et les femmes des communautés Inuit, Crie, Innue et Naskapie réclament d'être consultées sur ce développement qui les touchera de près et pourra même aggraver les problèmes sociaux et économiques que connaissent actuellement ces communautés, par exemple la très grave pénurie de logements, l'augmentation du coût de la vie ou la destruction du tissu social, l'augmentation de la violence envers les femmes.

La création d'emplois qui semble valorisée est celle des fly in-fly out, ces travailleurs disponibles qui occupent un emploi sur des périodes intenses mais brèves, pour retourner ensuite dans le sud. Peu de mesures de conciliation famille-travail, notamment la création de places en garderie et de logement social, n'est prévue dans le Nord-du-Québec ou sur la Côte-Nord. Comment pense-t-on alors pouvoir recruter des femmes et des familles dans les secteurs de la construction et des mines, extrêmement masculins, qui sont visés par ce développement ?

Pourtant, beaucoup de mesures pourraient être instaurées pour contrer le très faible taux d'emploi des femmes dans les régions dites « ressources », comme au Saguenay Lac-St-Jean où le taux d'emploi des femmes est de seulement 48% contre 59% pour les hommes ou dans la région Côte-Nord/Nord du Québec où il est de 52%

contre 62% pour les hommes. Pire, les femmes sont absentes des programmes de formation menant aux emplois actuellement en forte demande de main-d'œuvre. Parmi les 50 programmes professionnels et techniques dits « d'avenir » par Emploi-Québec, 43 sont majoritairement masculins.

Et pour les autres Québécoises... beaucoup à faire

Hormis le Plan Nord, le Québec connaît des réalités pour les femmes en matière de développement économique et social que le gouvernement doit également aborder de manière pressante.

Les acquis des dernières décennies, comme la présence des femmes dans certains secteurs de formation, l'équité salariale et les CPE, ont fait grimper le taux d'activité des femmes en âge d'avoir des enfants (25-44 ans) à 85%, alors qu'il était de 48,4% en 1976 ! Toutefois, pour de nombreuses femmes, la situation est toujours précaire : le taux d'emploi des mères monoparentales est de seulement 50%, de 44% chez les femmes de 55 à 64 ans, de 55% chez les femmes issues des minorités, de 46% chez les immigrantes arrivées récemment au Québec, de 31% chez les femmes handicapées et de 54 % chez les femmes autochtones. Dans tous les cas, les hommes issus des mêmes groupes connaissent un taux d'emploi supérieur de 15 à 20 points !

Le gouvernement a encore beaucoup à faire pour éliminer les différentes formes de discrimination pour faciliter l'intégration en emploi de ces femmes.

Nos propositions

Un développement viable, au Nord comme au Sud, doit impérativement s'accompagner de développement d'infrastructures et de programmes sociaux pensés par et pour la population, y compris les femmes. Nous recommandons :

- Qu'en vertu de ses obligations envers les Premières Nations et les Inuit, le gouvernement réponde favorablement aux revendications des communautés autochtones et des groupes de femmes autochtones touchées par le Plan Nord, qu'elles aient ou non signé une convention avec le gouvernement ou d'ententes avec les entreprises.
- Que le gouvernement propose dans le cadre du Plan Nord un plan structurant de développement de la main-d'œuvre visant l'égalité pour les femmes au niveau de la formation et de l'emploi, et ce dans la concertation et le partenariat.
- Que le gouvernement propose aux femmes touchées par un faible taux d'emploi un plan de développement de l'emploi et d'amélioration des conditions de travail, notamment par:

- une hausse du salaire minimum ;

- une mise à niveau de la Loi sur les normes du travail, afin de favoriser la conciliation famille-travail et un meilleur encadrement du travail atypique et des agences de placement ;
- un plan pour les groupes de femmes qui connaissent un faible taux d'emploi ; du soutien pour l'intégration et le maintien des femmes dans les emplois majoritairement masculins et l'application des programmes d'accès à l'égalité ;
- respecter les engagements internationaux à l'égard des travailleuses domestiques.

Questions

- Quelle est la position de votre parti sur le Plan Nord ?
- Allez-vous augmenter le salaire minimum ?
- Que compte faire votre parti pour lutter contre le travail précaire ?
- Que comptez-vous faire pour mieux intégrer les femmes immigrantes au marché du travail?
- Comment les partis comptent équilibrer l'accès à l'emploi pour les femmes dans le plan Nord?

2. Des services publics au service de l'égalité et du bien commun

Constat

Depuis quelques années, on impose à la société québécoise une logique de l'utilisateur-payeur et une augmentation des tarifs dans les services publics. Cette pratique contribue au phénomène de la marchandisation du bien commun. On voit ainsi le gouvernement privatiser ou tarifier des services voués au bien être de la population - qui jouent un rôle d'égalité des chances. On pense notamment à la hausse des frais de scolarité, à la taxe santé, à la hausse annoncée des tarifs d'Hydro-Québec, etc.

À compter de 2014, les tarifs d'électricité augmenteront de 20 à 30%, ce qui représente plus de 500\$ par année pour la très grande majorité des personnes ou ménages. Ces hausses de tarification ne tiennent nullement compte de la capacité de payer et ces mesures vont encore une fois de plus appauvrir davantage les femmes. Celles-ci se retrouveront à choisir entre nourrir leur famille ou chauffer leur logement.

Ce qui est moins connu, c'est que la marchandisation des services publics constitue également un affront au droit des femmes à l'égalité. Les politiques de privatisation conduisent inévitablement à un déséquilibre dans le partage des richesses. Elles touchent durement les personnes les plus pauvres de la société. Or, les femmes sont globalement plus pauvres que les hommes, elles ont des salaires plus bas, elles ont moins accès à l'emploi et à la syndicalisation et ont moins de sources de revenus. Lorsqu'elles travaillent, les femmes touchent un salaire plus bas que celui des hommes et elles sont surreprésentées dans les emplois précaires et à temps partiel.

La mise en place de services publics a grandement contribué à libérer de nombreuses tâches qui étaient traditionnellement dévolues aux femmes, permettant ainsi leur participation à la sphère économique et publique. Plus encore, les emplois de qualité offerts par le système public (professeures, infirmières, etc.) ont largement été occupés par des femmes. La transformation du rôle de l'État et le démantèlement des protections sociales affectent ainsi particulièrement les femmes. Le gouvernement transfère aux familles et aux communautés les services publics sous forme de travail non rémunéré, notamment avec les proches aidantEs, et ce sont les femmes qui doivent assumer ces responsabilités ! Ainsi, les femmes continuent d'assurer la plus grande part des soins gratuits au sein de la famille, souvent au prix de leur propre santé et de leur sécurité financière. Pour toutes ces raisons, le démantèlement, la tarification et la privatisation des services publics atteignent les femmes de plein fouet. Une privatisation agressive a maintenant pris le relais : ouverture de cliniques privées, d'agences privées de soins infirmiers, de centres d'accueil privés pour personnes âgées en perte d'autonomie, d'établissement de partenariats public-privé, etc.

Le droit à l'éducation

C'est la société toute entière qui bénéficie aujourd'hui de la présence d'autant de femmes instruites. Il ne faut surtout pas arrêter cette progression maintenant alors que le travail commence à porter ses fruits.

L'augmentation des frais de scolarité aura un impact néfaste majeur sur l'accès à l'éducation postsecondaire. Rajouter des obstacles à leur insertion socioprofessionnelle ne fera que contribuer à l'accroissement de la pauvreté. Malgré le fait que 49% des nouvelles arrivantes (depuis moins de 5 ans) possèdent un niveau de scolarité équivalent au baccalauréat, la plupart subissent un préjudice qui résulte du manque de reconnaissance de leur diplôme. Plusieurs doivent chercher à se requalifier.

Les exemples des femmes concernées sont nombreux : l'étudiante « type » du réseau des Universités du Québec dans les régions est, souvent, une femme qui est mère et travailleuse étudiante à temps partiel. Celles et ceux qui étudient à temps partiel sont souvent les premiers à abandonner leurs études suite à une hausse des frais. Aujourd'hui, une génération de jeunes femmes vivant avec un handicap entre à l'université avec l'espoir de pouvoir agir pleinement comme citoyenne et travailleuse. La hausse des frais de scolarité pourrait les décourager. Pensons également aux défis financiers que la hausse représenterait pour les mères cheffe de famille monoparentale qui souhaitent retourner aux études ou qui veulent envoyer leurs enfants à l'université. La hausse actuelle des frais de scolarité de 82% sur 7 ans risque de les décourager très fortement.

Nos revendications

On doit continuer de revendiquer davantage de services à domicile de même que l'élargissement du rôle des infirmières dans la prestation des services. Enfin, il faut exiger que le financement de la santé soit inscrit dans une perspective plus large d'une révision fiscale visant à accroître les revenus de l'État.

Nous proposons :

- Un accès à des services sociaux et de santé sans égard à la capacité de payer ;
- Abandon de la politique tarifaire et de privatisation des services publiques notamment taxe santé, frais de scolarité, tarifs d'hydro électricité.

Questions

- Est-ce que votre parti s'engage à abolir la taxe santé ?
- Quelle est votre position sur la hausse des frais de scolarité ?
- Une hausse des tarifs à Hydro-Québec est annoncée. Quelle est votre position sur cette dernière ?
- Quel est votre vision du système public? Quelle place comptez-vous accorder au privé dans le système public?

3. Des services de garde public à contribution réduite, en qualité et en quantité suffisante !

Constat

C'est en bonne partie grâce aux luttes menées par le mouvement des femmes que le Québec occupe aujourd'hui une place fort enviable en matière de politiques familiales. En effet, notre système d'allocation familiale (la mesure de Soutien aux enfants), le Régime québécois d'assurance parentale et notre réseau des services garde à contribution réduite sont cités en exemple, non seulement dans les autres provinces canadiennes, mais également dans d'autres pays industrialisés.

Selon la politique familiale de 1997, la création d'un réseau public de services de garde éducatifs à contribution réduite visait deux objectifs : faciliter la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles et favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances. Il est indéniable que la mise en place de services de garde à contribution réduite (tant en installation, en milieu familial qu'en milieu scolaire) a eu des impacts importants sur le travail des femmes.

Selon une étude publiée en avril 2012, par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, les garderies subventionnées ont permis à près de 70 000 mères d'occuper un emploi en 2008. En effet, la mise en place des garderies à contribution réduite s'est accompagnée d'une augmentation importante du nombre de Québécoises sur le marché du travail. Comme le mentionnent les auteur(e)s de l'étude, le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans est passé de 63 % en 1996 à 75 % en 2011, un bond de 12 % supérieur aux autres provinces canadiennes. Ce sont également les mères d'enfants de moins de 15 ans et non les femmes sans enfant qui ont connu la hausse d'activité la plus importante et, parmi les mères, ce sont les femmes monoparentales d'enfants d'âge préscolaire qui ont connu la hausse la plus forte (22 %). Les auteur(e)s de l'étude ont également démontré que cette présence accrue des mères sur le marché du travail a correspondu, en 2008, à une hausse du taux d'emploi global au Québec de 1,78 % et à une hausse du PIB de 5,1 milliards de dollars, ce qui a permis à l'État de récupérer 2,4 milliards en impôts et en taxes. Il s'agit d'un excellent investissement si on considère que le coût net du programme de garderies subventionnées était de 1,6 milliard pour la même année !

Cependant, bien que, en 2011, plus de 215 000 enfants d'âge préscolaire ont fréquenté les services de garde subventionnés, tous les parents n'ont malheureusement pas encore accès à de tels services, pourtant indispensables ! D'autre part, le réseau public de services de garde gagnerait à faire preuve de plus de flexibilité afin de mieux répondre aux besoins de garde atypique et de correspondre davantage à la diversité des familles québécoises, notamment des familles monoparentales et immigrantes.

Dans le cadre du budget 2011-2012, le gouvernement du Québec avait annoncé la création de 15 000 nouvelles places dans le réseau public. Or, en plus d'être traîné d'année en année sans parvenir à se concrétiser, cet objectif de développement est insuffisant. De plus, avec l'intention d'augmenter les tarifs des services de garde de 7\$ à 10\$ et son orientation du développement de plus en plus grand de garderies privées au détriment

des CPE sans but lucratif, le gouvernement libéral risque de mettre en péril un programme qui joue un très grand rôle social et économique pour les familles et les femmes du Québec.

Le prochain gouvernement du Québec devra donc assurer une accessibilité en complétant le développement et en consolidant le réseau public des services de garde éducatifs, tout en maintenant son caractère universel et sans augmentation de tarif. Cependant, la disponibilité de services de garde ne constitue qu'un des éléments qui devrait faire partie d'une véritable politique de conciliation famille-travail-études, elle-même inscrite dans une politique familiale globale à portée transversale.

Nos propositions

- Assurer le développement et la consolidation du réseau public de services de garde à contribution réduite, en maintenant les tarifs à 7\$, et en incluant une réponse plus adéquate aux besoins de garde atypique.
- Élaborer et mettre en œuvre une véritable politique familiale globale et à portée transversale, évitant les morcellements et permettant de coordonner les diverses politiques et mesures et de concerter les interventions touchant la famille.

Questions

- Si vous êtes élu(e)s, quelles actions entendez-vous poser afin d'assurer la création de nouvelles places de service de garde à contribution réduite dans le réseau public?
- Que proposez-vous pour assurer une réponse plus adéquate aux besoins de garde atypique des familles ?
- Quels autres éléments d'une politique de conciliation famille-travail-études entendez-vous mettre en place ?

4. Une retraite décente pour les femmes?

Constat

La population a de la difficulté à épargner pour la retraite pour diverses raisons : un taux d'endettement élevé, des salaires stagnants, etc. Lorsqu'elle épargne, elle peut tout perdre avec la fluctuation des marchés financiers. Par ailleurs, de plus en plus d'employeurs abandonnent ou cherchent à limiter l'offre d'un régime complémentaire de retraite. Combinée à la hausse de l'âge de la retraite imposée par le gouvernement fédéral, les futurs retraités devront travailler plus longtemps pour avoir accès à une retraite incertaine.

Le gouvernement libéral a adopté une approche insuffisante pour protéger la sécurité du revenu à la retraite et n'a pas tenu compte du parcours des femmes sur le marché du travail dans l'adoption de sa politique. En faisant la promotion de l'épargne individuelle – soumise aux fluctuations du marché, où les employeurs ne sont pas tenus de contribuer et où les travailleuses et les travailleurs supportent tout le risque – le gouvernement fait miroiter l'idée qu'il s'attaque à l'insuffisance du revenu à la retraite. Mais c'est faux. La solution libérale perpétue l'insécurité.

L'approche du gouvernement libéral s'est limitée à l'instauration du Régime volontaire épargne retraite (RVER), qui est calqué sur les intérêts et les moyens d'un salarié à revenu élevé. Les employeurs n'auront aucune obligation de contribuer à ces régimes tout en choisissant seuls l'institution financière qui gèrera les fonds. La réduction des frais de gestion risque d'être minime et cette approche ne garantit en rien un revenu adéquat, ni même prévisible, à la retraite. L'épargne individuelle est peu possible pour les personnes avec des revenus modestes ou moyens. De plus, le RVER ne tient pas compte du parcours des femmes sur le marché du travail. Celles qui travaillent à temps plein, à l'année, ne gagnent en moyenne que 78,4% du salaire des hommes. Elles ont donc moins d'argent pour cotiser à un RVER. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à s'absenter périodiquement du marché du travail ou à travailler à temps partiel pour s'occuper des enfants ou des personnes en perte d'autonomie. Dans les deux cas, elles n'ont pas les moyens de contribuer adéquatement à un RÉER ou un RVER. Elles font des sacrifices pour la famille et ces privations ont un impact majeur sur leurs revenus. Enfin, parce qu'elles vivent plus longtemps, elles doivent assurer leur existence avec leur RVER sur une plus longue période et donc vivre avec moins. Elles dépendent davantage des régimes publics que les hommes (50% des revenus des femmes sont tirés de sources publiques alors que c'est 35% pour les hommes).

En 2009, les femmes de 65 ans et plus ont en moyenne 66% du revenu des hommes à la retraite. Elles n'ont que 50% du revenu des hommes en REER et revenus de retraite privés. Sur l'ensemble de sa carrière, la rente du RRQ d'une femme qui a 25 ans aujourd'hui risque d'être inférieure de 20 à 25 % à celle des hommes. Les écarts au niveau des régimes privés, les revenus de patrimoine et les REER risquent d'être encore plus importants.

Nos revendications

Seuls les outils collectifs tiennent compte du parcours des femmes sur le marché du travail. Il faudrait améliorer le Régime de rentes du Québec, soit :

- faire doubler la rente de la RRQ et passer de 25 % à 50 % du revenu gagné.;
- relever le plafond de cotisation pour qu'il soit le même que pour la CSST, la SAAQ ou le RQAP;
- relever l'exemption de cotisation de 3500 \$ à 7000 \$ pour alléger l'impact de la hausse des contributions pour les bas salaires.

Par ailleurs, il faut négocier avec le gouvernement fédéral afin de maintenir le régime de Pension de la sécurité de la vieillesse ; ne pas relever l'âge de la retraite, ni réduire le montant des chèques et augmenter le Supplément de revenu garanti de 15%.

Questions

- Quel est votre plan pour assurer une retraite décente pour toutes et tous?
- Comment tenir compte du parcours des femmes sur le marché du travail?

5. Défendre l'intérêt des femmes au fédéral?

Constat

De nombreuses organisations témoignent des problèmes liés aux politiques conservatrices promues par le gouvernement fédéral. En peu de temps, il s'est attaqué aux droits des femmes, aux règles environnementales et démocratiques, aux programmes sociaux tout en menant une politique internationale ancrée dans le militarisme plutôt que vers la coopération. Sous le gouvernement Harper, on assiste à l'effritement des droits humains et à la détérioration des conditions de vie des femmes.

Pour le moment, les gouvernements provinciaux, malgré plusieurs efforts, n'obtiennent que peu d'écoute lorsqu'ils proposent un dialogue avec le gouvernement fédéral. Le gouvernement du Québec a tenté, sans succès, de faire modifier des projets de loi. Pensons au registre des armes à feu ou au projet de loi sur la criminalité.

Les groupes de femmes s'opposent au caractère autoritaire avec lequel le gouvernement canadien mène ses dossiers, souvent sans débat. Ils y voient un danger pour les acquis du droit des femmes à l'égalité. L'adoption récente par les conservateurs de la loi « mammoth » C-38 sans intégrer aucun des 871 amendements déposés par l'opposition n'est qu'un des derniers exemples du mépris du gouvernement Harper à l'endroit de principes démocratiques élémentaires. Cette réforme qui comprend plusieurs mesures controversées, comme des changements apportés à la sécurité de la vieillesse, à l'immigration et à l'assurance-emploi, l'abolition de l'équité salariale est une atteinte aux principes d'égalité hommes-femmes.

L'impact des politiques conservatrices sur les femmes

Depuis son élection, le gouvernement fédéral et ses députés ont procédé à de nombreux changements qui portent atteinte aux conditions de vie et à l'exercice des droits des femmes :

- abolition du registre des armes à feu ;
- étude de projets de loi visant la recriminalisation de l'avortement ;
- fin de l'aide internationale pour les services d'avortement dans les pays du Sud ;
- fin du financement de la recherche et de la défense collective des droits des femmes au Programme promotion de la femme ;
- refus de tenir une commission d'enquête sur les femmes autochtones disparues ou assassinées ;
- affaiblissement de la protection et des droits des réfugiées ;
- le fractionnement des revenus familiaux pour faire épargner de l'impôt aux couples à revenu élevé mesure qui va à l'encontre de l'autonomie économique des femmes ;
- l'affaiblissement de la protection de l'assurance emploi ;
- changement de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans de la Pension de vieillesse et du Supplément du revenu garanti ;

- annulation du programme pancanadien des services de garde .

Notre revendication

Nous proposons que le gouvernement du Québec développe une stratégie, en concertation avec la société civile, visant à freiner les intentions du gouvernement fédéral à adopter des projets qui vont à l'encontre des intérêts des Québécoises et de la société.

Questions

- Vus tous les acquis perdus, comment comptez-vous défendre le droit des femmes à l'égalité devant le gouvernement fédéral et réclamer notre dû ?
- Quelle serait votre approche en matière de relations intergouvernementales ?
- Comment comptez-vous contrer les politiques conservatrices ?